*Questions orales*

[*Traduction*]

**L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada):** Monsieur le Président, j'ai dit que nous étions en train d'examiner plusieurs solutions possibles. Le député sait que, pour nous conformer à la demande du ministre des Finances concernant l'autonomie des postes dans les plus brefs délais, nous devons examiner ces solutions et choisir la meilleure. C'est exactement ce que nous ferons et ce, sans nuire au service.

* * *

## L'EMPLOI

### LE MANQUE DE MAÇONS À MISSISSAUGA

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Mississauga est en plein essor. On délivre tous les mois des permis de construire d'une valeur de cent millions de dollars. Malheureusement, les sociétés de construction ne peuvent pas trouver de maçons. La ministre va-t-elle essayer de délivrer à des maçons des visas ou des permis de travail de courte durée afin de remédier à la situation?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, nous sommes en effet conscients de la situation actuelle à Mississauga, et dans le secteur de Toronto en général, en ce qui concerne les maçons. Le ministère a annoncé les emplois à pourvoir dans tout le pays, par l'intermédiaire du réseau des Centres d'emploi du Canada et de la Banque nationale de l'emploi. Nous espérons ainsi remédier à la situation. En outre, des responsables du ministère rencontreront des représentants de la *Home Builders Association* de Toronto la semaine prochaine, pour établir quelles autres mesures pourront être prises pour résoudre ce problème.

* * *

• (1450)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ENGAGEMENT DE MICHAEL DEAVER EN QUALITÉ DE DÉMARCHEUR

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une interview publiée ce matin, on apprenait que Fred Doucet, du cabinet du premier ministre, aurait déclaré à M. Michael Deaver: «Vous savez que vous êtes vraiment quelqu'un, quelqu'un à qui les Canadiens devraient penser». Ce à quoi M. Deaver répondait: «Bon sang, ne m'en parlez pas». Comment peut-on expliquer ces propos d'un haut fonctionnaire du cabinet du premier ministre qui ont de toute évidence été pris au sérieux par M. Deaver? Le ministre a-t-il fait enquête sur cet échange qui constitue une infraction incontestable à la loi des États-Unis?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que mon honorable vis-à-vis serait beaucoup plus heureux s'il était membre du Congrès ou du Sénat des États-Unis, ce qui lui permettrait de s'occuper des questions qui l'intéressent vraiment. Certains d'entre nous pensons de temps à autre que le pays y trouverait aussi son compte s'il en était ainsi. Comme le sait déjà le député, les propos qu'il vient de lire ont été lancés sur le ton de la plaisanterie par M. Doucet. Ils ont été interprétés comme tel par M. Deaver. Tout au long du processus, le gouvernement du Canada a respecté la loi du Canada et des États-Unis. Toute allégation à l'effet contraire serait indigne d'un député à la Chambre des communes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** Nous sommes maintenant assez habitués aux réponses indignes du ministre. Ma question est une question sérieuse.

### ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Étant donné qu'il s'agit d'une question liée au comportement d'un fonctionnaire du cabinet du premier ministre canadien, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a convenablement mené enquête pour savoir s'il y a eu infraction à la loi canadienne? Peut-il faire rapport au Parlement pour que nous sachions ce que font nos représentants à l'étranger, s'ils violent la loi?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je peux affirmer catégoriquement à la Chambre des communes du Canada que le contrat approuvé était conforme à la loi du Canada et à la loi des États-Unis. Je déplore par la même occasion que le député, peut-être involontairement—puisqu'il en a fait une habitude—ait déformé les propos qu'il rapporte sur cette affaire tant à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre. C'est là une conduite indigne de la part d'un député qui aspire à mériter le respect de la Chambre des communes et du public canadien.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LA SANTÉ

### LA MESURE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITÉ AU CANADA À LA SUITE DE L'ACCIDENT SURVENU AU RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'un littoral à l'autre les Canadiens sont profondément inquiets et préoccupés au sujet des effets à long terme des radiations en provenance de Tchernobyl et de l'insuffisance des mesures régionales effectuées au Canada. Comme on apprend maintenant que certains aliments ont été saisis et que l'on redoute pour certains produits cultivés dans la région de Vancouver des radiations élevées, est-ce que le ministre va présenter une note à l'Union soviétique lui demandant de couvrir tous les frais et les dégâts subis?